Radio-Loi

très importantes et je sais que nous tiendrons tous à ce qu'on s'en occupe de la meilleure façon possible.

Beaucoup des députés à la Chambre et des téléspectateurs ont sûrement entendu parler de la télévision haute définition, un nouveau système de télévision qui fera bientôt son apparition. Ce téléviseur utilise un plus grand nombre de lignes. C'est un procédé très complexe dans le domaine des communications. Même si nous ne comprenons pas ce procédé, je peux vous assurer qu'il dépend de ce spectre radio. Et même si nous ne savons pas comment fonctionne ce téléviseur, nous allons tous aller en acheter un dès qu'il sera sur le marché. Il est important que ce spectre fonctionne bien. Il est aussi important que nous rattrapions notre retard dans cette technologie. Le Japon est beaucoup plus avancé que nous. Les Américains se traînent les pieds, mais les Allemands veulent entrer dans le bal et je crois que le Canada devrait en faire autant.

Je suis très heureuse d'avoir pu dire quelques mots sur cette technologie de pointe qui, sur le plan pratique, est très importante.

Il y a un point cependant que mon collègue n'a pas abordé, et c'est l'incidence importante de cette technologie sur la qualité de vie dans nos petites villes et dans nos villages. Pour la première fois, le rôle du ministre relativement aux installations nécessaires pour l'utilisation de ce genre d'équipement précieux et mystérieux est assez clairement défini. Je veux parler des tours et des antennes que vous voyez dans les marais, dans les champs et parfois même dans nos villes. Les municipalités ont essayé de régler cette question, mais en vain. Les habitants se plaignent qu'une tour ou une antenne vient enlaidir le paysage dans leur parc favori. Personne n'a vraiment le genre de contrôle nécessaire. Il était précisé dans la loi rédigée il y a plus de cinquante ans que «le ministre exerce son pouvoir de réglementation et son autorité sur toutes les questions techniques touchant à la planification, la construction et l'exploitation d'installations de radiodiffusion et, notamment: On énumérait ensuite en détail tout ce que le ministre pouvait faire.»

Ce projet de loi dit clairement que si vous n'aimez pas ce que votre municipalité laisse construire, si vous vous estimez impuissant par qu'il n'y a personne à qui s'adresser, vous pouvez maintenant aller devant le génial ministre des Communications, détenteur d'un Oscar, et, par l'intermédiaire de son ministère, obtenir quelque exemption ou quelque protection contre les choses que vous n'aimez pas voir dans votre milieu. Si cela répond à certaines normes techniques, ça va, mais si cela défigure l'environnement—le ministre de l'Environnement aura aussi quelque chose à dire—le ministre des Communication peut décréter, en vertu de l'article 5, qu'il peut tenir compte des questions qu'il juge pertinentes afin d'assurer la constitution ou les modifications ordonnées de stations de radiocommunication ainsi que le développement ordonné et l'exploitation efficace de la radiocommunication. Il peut tenir compte de tout sauf des questions techniques.

C'est un progrès remarquable pour notre environnement. Nous pouvons nous promener, les oiseaux peuvent chanter et nous pouvons vivre en paix sans la laideur que nous voyons aujourd'hui. Cela dit, madame la Présidente, je serai heureuse d'entendre ce que l'on aura à dire au sujet des questions techniques au comité législatif. Nous attendons avec impatience les discussions avec nos collègues sur ce projet de loi C-6.

[Français]

...le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence, et le nouveau nom de cette loi est la Loi sur la radiocommunication.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis le porte-parole du Nouveau parti démocratique pour la culture et les communications, et je suis en faveur de ce projet de loi. Comme ma collègue, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) l'a dit, c'est un projet de loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence. Et j'ai quelques mots à dire concernant le projet de loi. Je dois dire au secrétaire parlementaire qui a parlé en français et en anglais, dans un très bon français aussi, que. . .

[Traduction]

Vu mon intention de discuter de certains détails, je vais parler en anglais. Mes remarques seront plutôt brèves, car le secrétaire parlementaire a très bien expliqué ce projet de loi qui, comme mes collègues l'ont dit, modifie la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence. On l'a signalé, la Loi sur la radio régit l'utilisation des fréquences au Canada. Si je comprends bien, le projet de loi nous donne toute la flexibilité voulue pour rattrapper enfin l'évolution technologique—entre autres choses, les portes de garage télécommandées, les communications par satellites, le mauvais fonctionnement d'équipement électronique autre que les appareils radio—et il précise